

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME pHARe – Circonscription du Marin – Septembre 2024

LE PROGRAMME pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire dans le second degré (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Dès la maternelle, ce programme est mis en œuvre car il permet à toute la communauté éducative d'agir sur le climat scolaire, de l'améliorer pour la réussite des élèves.

Un protocole national précise toutes les étapes à suivre en école pour lutter contre les intimidations et le harcèlement.

La cellule bien-être est un espace d'écoute particulièrement bienveillant pour se confier en toute sécurité et confiance quand il rencontre une difficulté dans le cadre scolaire.

Tout élève et tout parent doit connaître les membres de la cellule bien-être de l'école, adultes à qui chaque enfant peut se confier en confiance, sans crainte de représailles.

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, nous mettons en place **à partir du CP** une méthode dite « méthode de la préoccupation partagée » qui s'inspire des travaux du psychologue Anatole Pikas.

Dans le cadre de la méthode MPP, des entretiens individuels avec les élèves impliqués sont organisés :

- Entretien avec l'élève cible des intimidations ou du harcèlement.
- Entretiens avec les élèves désignés comme ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement – intimidateurs présumés, témoins...) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement (ou l'intimidation) cesse.

Ces entretiens sont conduits par des personnes qui ont été formées. Les parents des élèves concernés sont informés.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous, condition indispensable au succès du programme.

Jacqueline JULIEN
Inspectrice

Ecole maternelle : classe :



- Mr
- Mme
-

Devant des difficultés persistantes le Directeur, la Directrice réunit l'équipe éducative

Ecole élémentaire : classe :



- Mr
- Mme
-

Devant des difficultés persistantes avec une cible et des intimidateurs présumés, le Directeur ou la Directrice demande la mise en œuvre de la méthode MPP parmi les personnes formées.